



**NATIONS  
UNIES**



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
LIMITÉE

FCCC/SBI/2004/L.15  
10 décembre 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE**

**Vingt et unième session**

**Buenos Aires, 6-14 décembre 2004**

**Points 9 a) et b) de l'ordre du jour**

**Questions administratives et financières**

**États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2002-2003**

**Exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005**

**Questions administratives et financières**

**Projet de conclusions proposé par le Président**

1. L'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI) a pris note des états financiers vérifiés de l'exercice biennal 2002-2003 et du rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU ainsi que des observations du secrétariat au sujet des recommandations du Comité et de l'état de l'application de ces recommandations par le secrétariat (FCCC/SBI/2004/12 et Add.1 et 2).
2. Le SBI a pris note également des informations contenues dans les documents FCCC/SBI/2004/13 et FCCC/SBI/2004/INF.15 concernant respectivement les recettes et l'exécution du budget au 30 juin 2004 et l'état des contributions au 15 novembre 2004. Il a pris note aussi des précisions supplémentaires qui avaient été données par le secrétariat au sujet des incidences des fluctuations des taux de change sur le budget-programme de 2004-2005.
3. Le SBI est convenu de recommander un projet de décision d'ensemble sur les questions administratives et financières (FCCC/SBI/2004/L.15/Add.1) pour adoption par la Conférence des Parties à sa dixième session.

-----